

• (3.20 p.m.)

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ STUDEBAKER—L'EFFET DES «PRINCIPES DIRECTEURS»

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre de l'Industrie si les directives imposées par Washington aux sociétés américaines ont provoqué l'épuisement des fonds de la société Studebaker et son inscription à la liste des entreprises défuntes.

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je pense qu'une question à peu près semblable a été posée.

Le très hon. M. Diefenbaker: Non.

L'hon. M. Drury: Si la question se base sur le même article de journal paru il y a deux jours, j'ai déjà donné ma réponse.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je veux savoir du ministre si c'est la vérité ou non. La réponse antérieure du ministre n'était pas catégorique. Est-ce qu'on s'est penché sur cette affaire?

L'hon. M. Drury: Monsieur l'Orateur, si l'honorable député veut bien consulter le hansard, il verra que j'avais dit n'être pas en mesure de vérifier une telle assertion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Avez-vous essayé?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur l'Orateur.

Une voix: Ne soyez pas aussi arrogant.

[Plus tard]

LA RÉTENTION DES TRAVAILLEURS DE LA SOCIÉTÉ STUDEBAKER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. William Dean Howe (Hamilton-Sud): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. Comptent-il rencontrer les dirigeants des Travailleurs unis de l'automobile de la société Studebaker d'ici quelques jours et, si oui, a-t-il une proposition précise à faire pour garder l'usine ouverte à Hamilton, ou encore, l'employer autrement?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, je rencontrerai avec plaisir les représentants du syndicat n'importe quand. Comme je l'ai expliqué à la Chambre hier et avant-hier, nous cherchons encore activement à trouver quel autre usage on pourrait faire de l'usine Studebaker à Hamilton.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE CHANTIER NAVAL D'HALIFAX—L'ÉVALUATION DES EMPLOIS SANS NÉGOCIATIONS AVEC LES INTÉRESSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur puis-je poser au ministre de la Défense nationale la question dont je lui ai donné préavis. Le ministre a-t-il reçu un télégramme de la *Halifax Dockyard Trades and Labour Council* protestant contre le programme d'évaluation des emplois qu'établit le ministère sans entamer de négociations avec les employés intéressés? Le ministre voudra-t-il bien retarder cette disposition afin de permettre d'amorcer à ce sujet les négociations qui conviennent dans le cadre des conventions collectives des employés de l'État?

L'hon. Léo Cadieux (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, il doit y avoir confusion. Nous avons ce télégramme.

Une voix: La confusion est de votre côté.

L'hon. M. Cadieux: Vous parlez de l'évaluation des postes qui n'a été entreprise ni à Halifax, ni ailleurs, que je sache. La revision actuelle des catégories d'emploi au chantier maritime est faite par le Bureau de revision des classes, au nom de la Commission du service civil. Comme le font beaucoup d'autres ministères, nous transmettons à la Commission du service civil les renseignements que nous recueillons pour elle. Je suis tout à fait prêt à me mieux renseigner sur cette question, mais je suis sûr qu'il n'y a là aucune évaluation de postes. L'été dernier, au cours d'une entrevue avec les préposés du chantier, on a dit que nous n'avions pas considéré cette question avant le commencement des négociations. Comme je l'ai dit au début de mes remarques, il y a certainement confusion.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je voudrais demander au ministre s'il est vrai que les employés ont reçu la formule S.C. 3(2265) exposant les nouveaux classements et les échelles de salaire pour le personnel des services et de l'entretien qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} octobre 1966. Le gouvernement a-t-il refusé d'entamer des pourparlers au sujet du classement de ces emplois?

L'hon. M. Cadieux: Je devrai tenir la deuxième partie de la question pour préavis.

M. Douglas: Puis-je poser une autre question supplémentaire.